

■ **APN Café-restaurant, Jorge Martins**, à Nyon, CH-550-1033311-5, entreprise individuelle dont la faillite du titulaire, suspendue faute d'actif, a été clôturée (FOSC du 21.05.2008, p. 18/4485242). Aucune opposition à la radiation n'ayant été formée, l'entreprise individuelle est radiée d'office, conformément à l'art.159. al.5, lit.a ORC.
Registre journalier no 10452 du 29.08.2008
(04637792 / CH-550.1.033.311-5)